



« Optimiser la gestion d'équipe grâce aux techniques de communication »

Public :

Dirigeants et cadres d'entreprises souhaitant améliorer leurs capacités managériales

Prérequis :

Savoir parler, lire et écrire le français

Durée de formation :

14 heures

2 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 05 56 15 30 03 ou par email : contact@domainedevallier.com

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de maîtriser les compétences en communication des leaders, pour renforcer efficacement la gestion d'équipe.

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels, ordinateur, paperboard et feutres, vidéo-projecteur

Document actualisé le 12/03/2024



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaires

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire"

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à SAS DOMAINE DE VALLIER sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Béatrice SERRAJ

05 57 29 20 12

b-serraj@crfh.handicap.fr

Document actualisé le 12/03/2024

**MDPH**

MDPH 33 Esplanade Charles de Gaulle CS 51914 33074 Bordeaux
05 56 99 66 99
accueil-autonomie@gironde.fr

CAP EMPLOI

14 rue Cabanac
33800 - Bordeaux
Tel : 05 56 31 38 27

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH de Gironde
272 Boulevard du Président Wilson 33000 Bordeaux

Le Prix :

588 € TTC

Contact :

Valerie Calvet
contact@domainedevallier.com
05 56 15 30 03

QUELQUES CHIFFRES 2024:

- promotions	Taux de satisfaction : -	Nombre de stagiaire -	Taux de réussite
-----------------	--------------------------------	-----------------------------	------------------

Document actualisé le 12/03/2024

SAS DOMAINE DE VALLIER 44 AV DE LABARDE , 33290 - PAREMPUYRE – Siret : 89760523400011 – Enregistré sous le n°75331597533 auprès du préfet de région : Nouvelle Aquitaine – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 5510Z – TVA : FR72897605234 – RCS : PAREMPUYRE 897 605 234 R.C.S. Bordeaux – Capital : 2 501 000 € – Tel : 05 56 15 30 03 – Email : contact@domainedevallier.com – Site internet : www.domainedevallier.com



« Optimiser la gestion d'équipe grâce aux techniques de communication »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Maîtriser les quatre piliers essentiels d'une communication équilibrée et leur application dans le leadership

Durée : 3,5 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de définir et appliquer les quatre piliers d'une communication équilibrée

Chapitre 1 : Maîtriser les quatre piliers essentiels de la communication équilibrée

Chapitre 2 : Appliquer ces piliers au leadership

...Évaluation Module 1

MODULE 2 : Maîtriser et respecter l'espace personnel : La Proxémie

Durée : 3,5 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable maîtriser le concept de proxémie

Chapitre 1 : Maîtriser comment la distance physique affecte la communication et les relations.

Chapitre 2 : Identifier son espace et celui des autres pour respecter la bulle personnelle

...Évaluation Module 2

MODULE 3 : S'exprimer avec respect et clarté : La congruence et L'Assertivité

Durée : 3,5 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de définir et de maîtriser la congruence et l'assertivité

Chapitre 1 : Définir le concept de congruence et d'assertivité et son importance dans le leadership

Chapitre 2 : Appliquer des techniques d'expression assertive et équilibrée en reformulant et respectant les besoins

...Évaluation Module 3

MODULE 4 : Connecter avec l'équipe

Durée : 3,5 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de comprendre et maîtriser la communication intrapersonnelle

Chapitre 1 : Définir l'empathie et son rôle clé dans le leadership efficace.

Chapitre 2 : Développer des compétences en écoute active et reconnaissance des émotions d'autrui à travers des exercices pratiques.

Chapitre 3 : Améliorer la capacité à communiquer en équipe, et analyser l'impact

Document actualisé le 12/03/2024



...Évaluation Module 4

CV du formateur

FICHE FORMATEUR : Valérie Calvet

valeriecalvet@domainedevallier.com

Mobile : 06 76 44 05 83

www.domainedevallier.com

www.equihypno-therapie.com

Experte en coaching d'entreprise et développement personnel, avec une spécialisation en équicoaching et EquiHypno-Thérapie®.

Son Parcours :

1985 : Valérie Calvet fonde avec son mari la SAS Benoit Valerie Calvet, une société de Négocier en vins à Bordeaux. En tant que directrice générale, elle gère la finance, la gestion, l'informatique, l'organisation et les ressources humaines, menant l'entreprise à atteindre jusqu'à 37 millions d'euros de CA.

2013 : Passionnée par les RH, Valérie Calvet introduit un département formation dans la SAS Benoit Valerie Calvet, obtenant l'agrément centre de formation sous le NDA 72330906833. Elle lance l'Académie Vallier au Domaine de Vallier et commence à proposer des formations telles que les "Ateliers Equivoent®", des programmes spécifiques qu'elle crée pour développer les compétences managériales, la cohésion d'équipe et l'agilité émotionnelle.

2017 : Création de l'EquiHypno-Thérapie®, une méthode originale combinant la médiation équine et l'hypnose, témoignant d'un parcours continu d'innovation et d'apprentissage.

Avril 2021 : Suite à la vente de la société de négoce en vins, la SAS Domaine de Vallier est créée, avec Valérie Calvet en tant que présidente. Poursuivant la proposition de formations aux entreprises, ce tournant démontre son aptitude remarquable à diriger et à innover dans un contexte de changements majeurs, notamment ceux induits par la pandémie de COVID-19.

Aujourd'hui : Valérie Calvet se concentre sur le renforcement de son offre de formation pour les entreprises, notamment pour gérer les défis posés par le COVID-19 dans le monde du travail. Grâce à un nouveau NDA et la qualification Qualiopi, elle aspire à étendre et promouvoir efficacement son expertise unique dans l'amélioration de la communication et du bien-être au travail grâce à ses ateliers éprouvés.

Document actualisé le 12/03/2024



COMPÉTENCES :

- Expertise en gestion d'entreprise ,en direction générale et en entrepreneuriat.
 - Connaissances approfondies en RH et en qualité de vie au travail.
- Compétences en équicoaching, hypnose et en communication non-verbale.
 - Création et mise en œuvre de l'EquiHypno-Thérapie®.
- Expérience en formation et en développement des compétences managériales.

- Capacité à faire la synthèse entre le monde du travail, illustrée par une expérience significative dans le négoce en vins, avec une connaissance approfondie et une expérience dans l'accompagnement, tant de groupes qu'individuel.
- Volonté de partager et de participer à l'évolution nécessaire pour les entreprises,
- Créativité, soulignant une capacité à concevoir des idées innovantes et à résoudre des problèmes de manière unique.
- Planification et gestion de projet, démontrant une capacité à organiser, diriger et exécuter des initiatives complexes.
- Connaissance approfondie de la création d'entreprise, enrichie par la fondation et la gestion de plusieurs entreprises.
- Capacité d'écoute et de compréhension du besoin de l'autre, témoignant d'une sensibilité et d'une aptitude à répondre efficacement aux attentes des clients et des collaborateurs.
 - Pédagogue, mettant en avant une aptitude naturelle à enseigner et à guider les autres.
- Capacité à créer du contenu de qualité, axé sur l'écoute des besoins du client, garantissant ainsi une pertinence et une valeur ajoutée, à travers l'innovation pédagogique et le coaching personnalisé.

Document actualisé le 12/03/2024



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SAS DOMAINE DE VALLIER en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SAS DOMAINE DE VALLIER a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SAS DOMAINE DE VALLIER, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 12/03/2024



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SAS DOMAINE DE VALLIER » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SAS DOMAINE DE VALLIER » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SAS DOMAINE DE VALLIER », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SAS DOMAINE DE VALLIER ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SAS DOMAINE DE VALLIER » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « SAS DOMAINE DE VALLIER » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SAS DOMAINE DE VALLIER », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SAS DOMAINE DE VALLIER » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SAS DOMAINE DE VALLIER » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Document actualisé le 12/03/2024



Droit de rétractation

Il faut considérer qu'il existe deux délais de rétractation distincts :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

	Contrats NON CONCLUS à distance ou hors établissement	Contrats CONCLUS à distance ou hors établissement
Délai de rétractation applicable	10 jours	14 jours
Point de départ du délai	Jour de la conclusion du contrat	Jour de la conclusion du contrat

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SAS DOMAINE DE VALLIER » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SAS DOMAINE DE VALLIER ». Cette interdiction

Document actualisé le 12/03/2024



porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« SAS DOMAINE DE VALLIER », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SAS DOMAINE DE VALLIER » au Client. « SAS DOMAINE DE VALLIER » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SAS DOMAINE DE VALLIER » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SAS DOMAINE DE VALLIER » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SAS DOMAINE DE VALLIER »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SAS DOMAINE DE VALLIER » ou par voie électronique à : « SAS DOMAINE DE VALLIER ». En particulier, « SAS DOMAINE DE VALLIER » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SAS DOMAINE DE VALLIER » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 12/03/2024